

La délégation des tâches pour améliorer l'accès aux méthodes de contraception

améliorer l'accès
aux interventions
essentielles de santé
maternelle et néonatales



Photo: H. Davis./Photoshare

Les directives Optimiser la SMN de l'OMS contiennent des recommandations fondées sur des données factuelles pour la mise en œuvre, sans risque, d'interventions essentielles en matière de santé maternelle et néonatale par différentes catégories d'agents de santé. Le présent document résume les recommandations de l'OMS concernant les différentes catégories, du personnel non médical aux prestataires de niveau intermédiaire, qui peuvent être formées et encouragées à fournir, en toute sécurité, les méthodes de contraception suivantes : la ligature des trompes, la vasectomie, les dispositifs intra-utérins (DIU), les implants, les contraceptifs injectables, ainsi que des activités de promotion de la santé. Permettre à des catégories supplémentaires de mettre en œuvre une intervention de santé spécifique est ici appelé « délégation des tâches » mais on parle également souvent de « partage des tâches ».

Résumé des informations

- Problème :** l'accès limité aux services de planification familiale en raison du nombre insuffisant d'agents de santé ou de leur répartition inégale.
- Option:** permettre à des catégories supplémentaires d'agents de santé de fournir des services de planification familiale par le biais d'une formation axée sur les compétences.
- Comparaison :** méthode de contraception fournie par des catégories de niveau supérieur ou absence de fourniture.
- Milieu :** communauté/établissements de soins primaires.

Principal message :

L'OMS recommande le recours à différentes catégories d'agents de santé non médecins pour fournir les services de planification familiale suivants :

- La ligature des trompes.
- La vasectomie.
- La pose de dispositifs intra-utérins (DIU).
- La pose d'implants contraceptifs.
- L'administration de contraceptifs injectables.
- Les activités d'éducation et de conseil.

À qui s'adresse ce résumé ?

Aux ministres de la Santé et aux autres décideurs qui œuvrent à améliorer l'accès aux services de planification familiale.

Ce résumé inclut :

- Toutes les recommandations des directives Optimiser la SMN de l'OMS relatives à la planification familiale.

Ce résumé n'inclut pas :

- Les recommandations contenues dans les directives Optimiser la SMN relatives à d'autres services de soins de santé maternelle et néonatale. Ces recommandations font l'objet d'autres résumés.

Vous pouvez visiter le site

www.optimize-mnh.org

pour de plus amples informations sur :

- Les recommandations relatives au partage des tâches dans le cadre d'autres types de soins de santé maternelle et néonatale.
- Les données sur lesquelles se fondent les recommandations.
- Le glossaire des termes utilisés dans le rapport.

Les documents de référence sur le sujet sont énumérés à la page 4.



Organisation
mondiale de la Santé

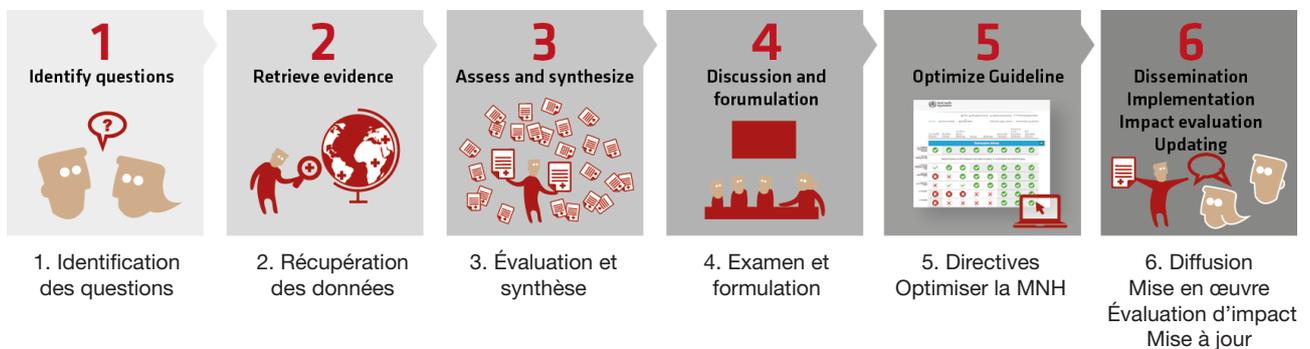


Contexte

La planification familiale est une intervention peu onéreuse et rentable mais, dans de nombreux milieux, les pénuries de personnel de santé et les politiques restrictives concernant les rôles des catégories de niveau inférieur et intermédiaire limitent l'accès à des méthodes de contraception efficaces. Permettre à d'autres catégories d'agents de santé de fournir des méthodes de contraception peut améliorer sensiblement l'accès à la contraception pour tous. Bon nombre de pays ont déjà autorisé des catégories de niveau inférieur et intermédiaire à dispenser, seules ou en équipes, un éventail de méthodes contraceptives au sein des communautés et/ou dans les établissements de soins.

Les recommandations de l'OMS intitulées *Optimisation des rôles du personnel de santé par la délégation des tâches pour améliorer l'accès aux interventions de santé maternelle et néonatale* ont été publiées en décembre 2012. Les questions de recherche appropriées relatives à la délégation des tâches ont d'abord été identifiées puis une équipe technique a récupéré, évalué et synthétisé les données scientifiques pertinentes. Les recommandations ont ensuite été examinées et approuvées par un comité international institué par l'OMS (Figure 1). Quarante-huit recommandations portant sur les méthodes de contraception qui peuvent être fournies, en toute sécurité et de manière efficace, par d'autres catégories d'agents de santé ont été formulées.

Figure 1 : comment les recommandations des directives Optimiser la SMN ont-elles été élaborées ?



Le tableau ci-dessous résume les 48 recommandations relatives à la planification familiale contenues dans les directives.

Résumé de recommandations des directives Optimiser la SMN pour le partage des tâches dans le domaine de la planification familiale.

	Personnel non médical	Aides-soignants	Sages-femmes auxiliaires	Personnel infirmier	Sages-femmes	Cliniciens associés	Cliniciens associés de niveau avancé	Médecins non spécialistes
Délivrance de méthodes de contraception								
1.1-1.13 Interventions de promotion de la santé maternelle, néonatale et génésique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
12.2 Instauration et poursuite de l'utilisation de contraceptifs injectables – seringue standard	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
12.3 Pose et retrait de dispositifs intra-utérins	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
12.4 Pose et retrait d'implants contraceptifs	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
12.5 Ligature des trompes	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓
12.6 Vasectomie	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓

Option recommandée	Option à envisager dans le cadre de recherches rigoureuses	Tâche reconnue comme s'inscrivant dans le champ des compétences de la catégorie
Option recommandée dans le cadre d'un suivi et d'une évaluation	Option non recommandée	Tâche reconnue comme étant en-dehors du champ des compétences de la catégorie

Il est recommandé d'envisager de déléguer des tâches de planification familiale quand :

- l'accès aux services est limité en raison de la pénurie globale d'agents de santé disposant des compétences pour fournir des méthodes spécifiques ou de leur répartition inégale dans un pays ou une région ;
- il s'avère difficile de retenir les catégories de niveau supérieur dans certains milieux comme les zones rurales ;
- les niveaux de salaire plus bas des agents de santé appartenant aux catégories de niveaux inférieur ou intermédiaire permettent de faire baisser les coûts liés aux services de planification familiale sans compromettre la sécurité des clients ; ou
- les agents de santé des catégories de niveau supérieur doivent avoir plus de temps libre à consacrer à la fourniture de services exigeant un niveau de compétence technique plus élevé.

Considérations relatives à la mise en œuvre des recommandations en matière de planification familiale

DÉLÉGUER DES TÂCHES DE PLANIFICATION FAMILIALE AU PERSONNEL NON MÉDICAL ET DE NIVEAU INTERMÉDIAIRE

Lors de la mise en œuvre de la délégation de tâches, il est primordial de maintenir la qualité et la sécurité des services fournis. Les compétences dont disposent les différentes catégories et auxquelles ces dernières sont formées ne sont pas les mêmes en fonction des pays. Les structures de soutien et la formation requises pour permettre à une catégorie de prendre en charge la fourniture d'un service de planification familiale supplémentaire varieront donc inévitablement. Dans certains cas, ces changements pourraient être minimes alors que dans d'autres, des programmes de formation et de soutien plus importants pourraient s'avérer nécessaires. Les principales considérations pour permettre à une catégorie de fournir, en toute sécurité, une intervention supplémentaire incluent :

- les exigences en matière de formation initiale et continue des prestataires et de leurs superviseurs et formateurs ;
- l'approvisionnement en médicaments et autres produits de base ;
- les responsabilités des superviseurs ;
- les systèmes d'orientation pour la prise en charge des complications ;
- les systèmes de surveillance et d'évaluation ;
- les modifications nécessaires à apporter aux protocoles, réglementations et programmes de formation afin de reconnaître les nouvelles attributions des catégories concernées ; et
- l'adaptation des salaires aux nouvelles attributions des catégories concernées.

Les accords au sein des systèmes de santé et certains facteurs politiques et socioculturels spécifiques influenceront la mise en œuvre de ces recommandations dans des contextes donnés. Il convient d'en tenir compte si l'on veut augmenter les chances de réussite de ces initiatives. Un manuel portant sur la mise en contexte et la mise en œuvre des directives est disponible à l'adresse suivante : www.optimizemnh.org/Annexes/Annex_8_Contextualizing_Workbook.pdf

Informations supplémentaires

Documents en rapport

Les recommandations de l'OMS intitulées *Optimisation des rôles du personnel de santé par la délégation des tâches pour améliorer l'accès aux interventions de santé maternelle et néonatale* sont disponibles à l'adresse <http://www.optimizemnh.org>

Un manuel portant sur la mise en contexte et la mise en œuvre des directives peut être consulté à l'adresse suivante : www.optimizemnh.org/Annexes/Annex_8_Contextualizing_Workbook.pdf

Conflit d'intérêt

Aucun

Remerciements

Ce résumé a été préparé avec le soutien du Norwegian Knowledge Centre for the Health Services (NOKC), la Norwegian Agency for Development Cooperation (NORAD) et Marie Stopes International, en partenariat avec Advance Family Planning, FHI360, le Population Council et la Reproductive Health Supplies Coalition (RHSC).

4



PNUD · UNFPA · UNICEF · OMS · Banque mondiale
Programme spécial de Recherche, de Développement
et de Formation à la Recherche en Reproduction humaine

Pour de plus amples informations, merci de contacter :

Département Santé et recherche génésiques
Organisation mondiale de la Santé
Avenue Appia 20, CH-1211 Genève 27, Suisse
Télécopie : +41 22 791 4171

Courriel : reproductivehealth@who.int
www.who.int/reproductivehealth

WHO/RHR/13.20

© Organisation mondiale de la Santé 2013

Tous droits réservés. Les publications de l'Organisation mondiale de la Santé sont disponibles sur le site Web de l'OMS (www.who.int) ou peuvent être achetées auprès des Editions de l'OMS, Organisation mondiale de la Santé, 20 avenue Appia, 1211 Genève 27 (Suisse) (téléphone : +41 22 791 3264 ; télécopie : +41 22 791 4857 ; courriel : bookorders@who.int). Les demandes relatives à la permission de reproduire ou de traduire des publications de l'OMS – que ce soit pour la vente ou une diffusion non commerciale – doivent être envoyées aux Editions de l'OMS via le site Web de l'OMS à l'adresse http://www.who.int/about/licensing/copyright_form/en/index.html

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'Organisation mondiale de la Santé ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.